

# **Procès-verbal du Conseil Municipal du 05 mars 2026**

Date de la convocation : 16/02/2026  
Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 14 - Quorum : 8

L'an deux mil vingt-six, le 05 mars, à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

Présents : David DOZANCE, Jean-Claude DUCROT, Marie-Claude CHATTON, Thierry GIRAUD, Régine JONNIER, Jocelyne DURANTET, Pascal JOLY, Olivier BOULICOT, Agnès PUY, Laurent BENUCCI, Céline PONTE CASAIS, Morgan TALIFERT, David SOTTON.

Absent excusé : Stéphane CANZANI (pouvoir à David DOZANCE)

Marie-Claude CHATTON a été élue secrétaire de séance.

*Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.*

## **Ordre du jour** :

*Approbation du Compte de Gestion 2025  
Approbation du Compte Administratif 2025  
Affectation des résultats  
Vote des taux d'imposition 2026  
État annuel des indemnités élus 2025  
Vote du Budget Primitif 2026  
Subvention Sou des Écoles  
Questions diverses*

## **01/2026 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025**

**Le Conseil Municipal**, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le chef de service comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, après avoir entendu le compte administratif 2025, après s'être assuré que le chef du service comptable a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**DÉCLARE** que le **COMPTE DE GESTION** dressé pour l'exercice 2025 par le chef de service comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, **n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

## **02/2026 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025**

Sous la présidence de M. David DOZANCE, Maire, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2025 qui s'établit ainsi :

### **Fonctionnement**

Dépenses 387 476.00 €

Recettes 515 170.19 €

Excédent de clôture 127 694.19 €

Excédent reporté années antérieures 377 476.01 € - Excédent cumulé : 505 170.20 €

## Investissement

Dépenses 227 414.72 €

Recettes 112 206.90 €

Déficit de clôture : 115 207.82 €

Excédent reporté années antérieures 140 412.22 €

Excédent cumulé 25 204.40 €

**Restes à réaliser** Déficit 122 000.00 € Besoin de financement : -96 795.60 €

Hors de la présence de M. DOZANCE David, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2026.

## **03/2026 – AFFECTATION DES RESULTATS**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître :

**- un excédent de fonctionnement de : 505 170.20 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

### **Résultat de fonctionnement**

#### A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 127 694.19 €

#### B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, signe + (excédent) ou - (déficit) + 377 476.01 €

### **C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)**

505 170.20 €

#### D Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement)

R 001 (excédent de financement)

25 204.40 €

#### E Solde des restes à réaliser d'investissement

Besoin de financement

Excédent de financement

- 122 000.00 €

**Besoin de financement F = D+E**

**-96 795.60 €**

**AFFECTATION = C = G+H**

**505 170.20 €**

**1) Affectation en réserves R 1068 en investissement**

**97 000 €**

**G = au minimum, couverture du besoin de financement F**

**2) H Report en fonctionnement R 002 (2)**

**408 170.20 €**

## **04/2026 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026**

Après la présentation financière, M. Jean-Claude DUCROT, adjoint aux finances, fait part du travail de la Commission des finances.

La commission propose un maintien des taux, donc, le taux de la taxe sur le foncier bâti reste à 32.70 % et le taux de la taxe foncière sur le non bâti reste à 43,13 %. Le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est de 9,91 %.

### **Le Conseil municipal,**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

**DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

Taxe foncière bâti : 32.70 %

Taxe foncière non bâti : 43.13 %

Taxe d'habitation : 9,91 %

**CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

## **05/2026 – ETAT ANNUEL DES INDEMNITES ELUS 2025**

Avant le vote du budget 2026, M. DUCROT Jean-Claude, maire adjoint communique l'état annuel des indemnités perçues en 2025 par les élus, conformément à l'Article L.5211-12-1 du CGCT : « ...ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant dans leur conseil, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat.. »

<b>Nom du bénéficiaire</b>	<b>COMMUNE</b> indemnités brutes	<b>ROANNAIS AGGLO</b> indemnités brutes Vice Président	<b>Total brut</b> <b>annuel perçu</b>
DOZANCE David	17 584.80	19 977.12	37 561.92
DUCROT Jean-Claude	4 883.28		4 883.28 €
CHATTON Marie-Claude	4 883.28		4 883.28 €

Le conseil municipal en prend acte.

## **06/2026 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026**

M. Jean-Claude DUCROT, adjoint aux finances, rappelle que le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents communaux ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

En M57, le conseil peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Le budget primitif 2026 s'équilibre à 1 196 869.20 € (839 990.20 € en fonctionnement et 356 879 € en investissement).

Après débat préalable permettant de constater l'assentiment de la totalité des conseillers présents et le vote des taux d'imposition (Délibération 04/2026), le budget primitif 2026 est proposé au vote par chapitre dans chacune des sections et par opération en investissement.

Le conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité le budget primitif 2026 :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement : 839 990.20 €
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement : 356 879 €
- d'autoriser M. le Maire à procéder, pour l'exercice 2026, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section et de l'habiliter à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution de cette autorisation.

## **07/2026 – SUBVENTION SOU DES ECOLES**

Monsieur le Maire expose la demande de subvention présentée par l'association du Sou des Écoles pour un projet de collaboration avec un cirque, pour un coût de 2000€, et la venue d'un photographe pour 400€. Le projet sera financé en partie par une subvention et par les fonds propres de l'école, le Sou des Écoles demande une participation financière de la commune à hauteur de 600 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 600 € à l'association Sou des Écoles.

La dépense est inscrite au budget primitif 2026.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

1. Le maire informe que la commune ne fait pas valoir son droit de préemption sur la DIA concernant la vente de la maison CANZANI.
2. Le SIEL a mandaté CEGELEC Roanne du SCIE Loire pour faire la maintenance de l'éclairage public pour la commune, le contrat couvre la période 2026-2031.
3. Voirie : avec un programme de 75000€ prévu au budget primitif 2026, la commune ouvrira des appels d'offre avec la nouvelle équipe du Conseil Municipal.
4. Mme E. PAGE part en retraite au 1<sup>er</sup> octobre 2026, le recrutement de son/sa remplaçant/e est en cours. Une nouvelle ligne de poste a été ouverte avec un grade inférieur pour permettre de recevoir plus de candidatures.
5. M. Y. Bernaud part en retraite au 31 décembre 2026, le recrutement et le tuilage est à prévoir avec un objectif de prise de poste au 1<sup>er</sup> octobre 2026 pour son remplaçant.
6. Bilan des travaux : les travaux de la toiture de la CHENAIE avance bien.  
Le registre de désenfumage est tenu par Yves Bernaud, attention au contrôle si de nouvelles règlementations sont mises en place.
7. Espace convivialité : l'APAVE doit vérifier la conformité de la véranda = en cours.
8. Le projet CIRQUE avec l'école : du 28/03 au 04/04, les caravanes du Cirque seront installées sur l'ancien terrain de basket, accès au compteur d'eau.
9. Recensement : légère baisse du nombre d'habitants à 557, mais des logements qui étaient vacants au moment du recensement sont de nouveau occupés.
10. Rénovation des croix : collecte de dons avec Culture et Patrimoine aujourd'hui à 2525€ ; le besoin pour la restauration des croix est estimé à 5500€. Courrier à faire aux entreprises de la région pour booster la collecte de dons.
11. Logement école : rénovation de la salle de bain, dont 1500€ de subvention.
12. Palmarès : Village fleuri est maintenu avec 1 fleur pour la commune.
13. Remerciement de la FNACA pour le soutien de la commune au 50<sup>e</sup> anniversaire le 14/06/2025.
14. Calendrier manifestations des associations :
  - a. 7-8 mars Culture et Patrimoine avec Cyrano de Bergerac
  - b. 15 mars stand buvette par Empreintes Boisset Nepvant le jour des élections
  - c. 21 mars Saint Patrick par Comité des Fêtes
  - d. 28 mars Chasse aux œufs par Empreintes Boisset Nepvant
  - e. 25 avril Karaoké par l'AFR
15. ECOLE : effectif aujourd'hui 62 élèves, à prévoir 8-9 départ soit prévision effectif à 55 élèves en 2026-2027. Attention : si les effectifs en-dessous de 50 élèves = fermeture d'une classe. Plus de dérogation possible désormais entre village.
16. Cérémonie du 19 mars à 10h30 à St Vincent de Boisset puis 11h à Notre Dame de Boisset.
17. Conseil Municipal d'installation le 20 mars.
18. Conseil Municipal le 02 avril.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 20h37.

À Notre-Dame-de-Boisset, le

Le secrétaire de séance,  
Marie-Claude CHATTON

Le maire,  
David DOZANCE